



Suite à l'audience avec le DAP, la CGT IP a choisi de rencontrer une dernière fois le préfigurateur de l'Agence du TIG pour discuter des missions des futurs délégués et pouvoir en informer nos collègues. Malgré un argumentaire construit sur la réalité de nos métiers, et un semblant d'écoute vis-à-vis de nos propositions – sur la question des moyens matériels notamment, nous ne pouvons que constater le primat du politique. La volonté d'affichage est claire et non cachée : le projet présidentiel sollicite des personnels à temps plein sur cette mission en dépit du bon sens et des cadres réglementaires déjà énoncés : passage en CAP, missions statutaires... Aucun point d'entente n'est donc possible.

La CGT le martèle : cette Agence se construit sur le dos des maigres RH de nos services et en dehors des missions des CPIP. Encore une fois, on demande à des CPIP de pallier les manques de certaines directions qui ont déserté le partenariat et de notre administration qui ne nous donne pas les moyens d'exercer dignement.

➔ La répartition des postes :

En 2019 : 51 postes à temps plein dédiés à cette Agence : 31 « ouvertures » dans les SPIP cibles + 20 postes ponctionnés sur l'existant (et + 10 postes en 2020).

Actuellement, les SPIP sont composés de 3200 CIP pour 500 DIP : soit 1 DIP / 7 CIP !

La DAP estime une carence de poste de DIP à 80, et c'est en vertu de cette carence qu'il faut venir ponctionner encore des postes de CPIP...

📣 Mais combien de postes vacants chez les CPIP en ce printemps 2019 ??



➔ Le statut et le positionnement des délégués territoriaux :

Les D.T restent des CPIP rattachés à une résidence administrative unique et les déplacements induits hors R.A pourraient être refusés en vertu de ce rattachement et du respect des chartes des temps. Futurs CPIP au statut bancal, il reste important que ces personnels ne soient ni isolés des équipes, ni pris en étau entre les différentes directions qui vont chacune vouloir faire de l'affichage.

La CGT IP a plaidé pour un maintien des D.T dans les services et la vie du service, avec un lien hiérarchique clair. La DAP prévoit pour l'instant d'instaurer un entretien mensuel avec le DIP du SPIP de rattachement, en plus de réunions mensuelles dans les DISP. Une durée minimum en poste est aussi à l'étude.

➔ Les missions et le recrutement des délégués territoriaux :

Les délégués territoriaux vont faire l'objet d'un recrutement interne et seront reçus en entretien par 1 membre de l'Agence et un cadre du SPIP. C'est clairement du profilage de poste hors CAP !

La fiche de poste sera discutée lors du prochain CT SPIP prévu mi Mai mais une chose est sûre : les missions du délégué devront se concentrer sur la prospection des postes. Il devra également assurer une diversification des postes, animer le réseau et alimenter la plateforme numérique. Actuellement la mission TIG comporte 18 000 postes, l'objectif est de 30 000 postes en 2022.

Quel lien avec les missions des CPIP ?

➔ Formation et moyens de la mission :

Une formation d'adaptation au poste est prévue dès la rentrée sur l'ENAP pour l'ensemble des D.T, afin de leur permettre de se connaître et de constituer un réseau qui sera animé par les DIPPR et l'Agence ensuite.

La mission du TIG se verra dotée dans ses débuts d'une ligne budgétaire qui permettra notamment d'avoir un véhicule supplémentaire dans les SPIP concernés. Et après ?

Pour la CGT insertion Probation, ce combat rejoint celui des organisations de service, de la préservation des missions et des dotations d'effectif. Faute d'accord possible, nous irons le mener directement à l'Elysée.